



Certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)



003605 / 007209

A.R.C.S.I. ...
M LALOY JEAN MARC
69 AVENUE DANIELLE CASANOVA
BP 03
94200 IVRY SUR SEINE

Tél : 03 26 48 60 00
Fax : 03 26 48 61 15

A la date du 12 Mars 2009

Description de l'entreprise ou de l'organisme

Identifiant SIREN	511 069 569
Identifiant SIRET du siège	511 069 569 00016
Désignation	A.R.C.S.I. ...
Sigle	ARCSI
Catégorie juridique	9220 Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Date de prise d'activité	25/01/2008

Description de l'établissement concerné

Identifiant SIRET	511 069 569 00016	Statut : Siège et établissement principal
Adresse	FORT DE BICETRE AV CHARLES GIDE BP 03 94270 KREMLIN BICETRE	
Enseigne		
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	
Date de prise d'activité	25/01/2008	
Effectif salarié à la prise d'activité	0	

Mise à jour effectuée

Événement	Création d'une entreprise
Date de l'événement	25/01/2008
Référence : déclaration n°	D51947113161 Transmise par INSEE CHAMPAGNE ARDENNES

IMPORTANT : à l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits).

Pour toute question relative à ce certificat, s'adresser au service SIRENE de la Direction Régionale de CHAMPAGNE ARDENNE 10 RUE EDOUARD MIGNOT 51079 REIMS CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE



Le répertoire des entreprises et des établissements SIRENE

Toutes les entreprises et leurs établissements situés sur le territoire français, y compris les exploitations agricoles et les institutions et services de l'Etat, sont inscrits dans le répertoire national d'identification baptisé SIRENE. Celui-ci a été créé par le décret n° 73-314 du 14 mars 1973 et sa gestion a été confiée à l'Insee.

L'état civil des entreprises

Le répertoire SIRENE enregistre l'état civil des entreprises :

- le **nom**, le **prénom**, la **date** et le **lieu de naissance** de la personne physique lorsqu'il s'agit d'une entreprise individuelle ;
- la **raison sociale** ou **dénomination**, le **sigle** de l'entreprise, sa **forme juridique**, l'adresse de son **siège social** pour une personne morale.

Pour les établissements, sont indiquées leur adresse ainsi que la date de leur prise d'activité.

L'Insee attribue à chaque entreprise, personne physique ou personne morale, introduite dans SIRENE, un **numéro d'identification appelé Siren**, et à chaque établissement un numéro dit **numéro Siret**.

Le numéro Siren est composé de 9 chiffres qui n'ont aucun lien avec les caractéristiques de l'entreprise : c'est un simple numéro d'ordre. Il n'est attribué qu'une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique (décès ou cessation de toute activité pour une personne physique, dissolution pour une personne morale).

Le numéro Siret est composé de 14 chiffres : les 9 chiffres du numéro Siren et 5 chiffres qui identifient l'établissement en tant qu'unité géographiquement localisée (par exemple, le siège social, un atelier, une usine, un magasin,...) où s'exerce tout ou partie des activités de l'entreprise. Il est donc modifié si l'établissement change d'adresse.

Le droit d'accès et de modification des données personnelles prévu aux articles 39 et 40 de la loi de 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès de la direction régionale de l'Insee compétente pour l'entreprise concernée.

L'activité principale exercée (APE)

Dans le cadre de sa mission de gestion du répertoire SIRENE, l'Insee attribue à chaque entreprise introduite dans le répertoire et à chacun de ses établissements un code APE. Celui-ci est déterminé à partir de la déclaration faite par l'entreprise auprès de son CFE (centre de formalités des entreprises).

L'attribution du code APE est une opération de nature statistique qui s'appuie sur la nomenclature d'activités française (NAF). Elle ne crée par elle-même ni droits, ni obligations pour les entreprises.

Des administrations ou des organismes peuvent utiliser la NAF pour déterminer le champ d'application d'un texte ou d'un contrat, en fonction de règles ou de besoins qui leur sont propres. L'utilisation qu'ils pourraient faire dans ce cadre du code APE est de leur seule responsabilité. **Le code APE attribué par l'Insee ne peut constituer qu'un simple élément d'appréciation pour l'application d'une réglementation ou d'un contrat.**

Début 2008, une nouvelle nomenclature d'activités et un nouveau code APE

Une nouvelle nomenclature d'activités française articulée sur la nomenclature européenne entre en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

L'Insee attribue à toutes les entreprises inscrites au répertoire SIRENE et à leurs établissements, à partir du 8 janvier 2008, un nouveau code APE comportant 5 caractères (*4 chiffres et une lettre*), dont l'usage se substitue à l'ancien.

Des informations détaillées sur la révision de la nomenclature d'activités et ses incidences sont disponibles sur le site web de l'Insee :

www.insee.fr rubrique « NAF 2008 »

Des services aux entreprises

□ Pour faciliter l'information aux entreprises, le site www.sirene.fr a été enrichi. Une foire aux questions détaillée fournit des réponses aux principales questions posées sur la gestion du répertoire SIRENE. Des formulaires sont proposés sur l'internet permettant aux entreprises de contacter l'Insee si nécessaire. Une ligne téléphonique spécialisée 0 825 332 203 (0,15 euro/min) complète ce dispositif.

□ **L'avis de situation** est un document qui présente l'identification d'une entreprise ou d'un établissement au répertoire SIRENE. Il est souvent demandé aux entreprises, dans le cadre de leurs démarches auprès des banques ou d'autres organismes.

Trois outils permettent de l'obtenir facilement :

- Le service « AVIS SIRENE » sur www.sirene.fr qui permet sur saisie du numéro Siren ou Siret de télécharger le document ;
- Le service téléphonique « AVIS SIRENE » 0 825 800 882 (0,15 euro/min) qui permet la commande de cet avis par fax en tapant, de façon guidée, le numéro Siren ou Siret et le numéro de fax ;
- 3617 Sirene sur minitel (0,34 euro/mi) qui permet l'identification de toute entreprise ou établissement et la commande de l'avis de situation par fax ou par courriel.